



Terminale bac pro : acculé à organiser des examens mi-juin 2027,

le ministre doit maintenant arrêter le mauvais feuilleton du parcours personnalisé

L'annonce par Édouard Geffray ce mardi 17 février du rétablissement des examens de terminale bac pro à partir de la mi-juin en 2027 est une victoire des personnels mobilisés et des organisations syndicales qui n'ont rien lâché depuis trois ans. Alors que le ministère voulait à l'origine imposer 12 semaines de stages de plus en 2024, puis 6 en 2025, puis 4 en 2026 : Force est de constater que nos mobilisations paient ! Cependant le combat doit continuer car le parcours personnalisé n'est pas complètement enterré ! C'est encore un bricolage pour tenter de sauver les apparences. Cela suffit : il faut savoir arrêter une mauvaise série !

Dans le nouveau scénario présenté ce 17 février, les élèves devront donc suivre un parcours personnalisé, ex « différencié », de deux semaines en terminale bac pro : Soit en entreprise pour se préparer à l'insertion professionnelle, soit au lycée pour se préparer aux poursuites d'études. Ces deux semaines possiblement non consécutives devront se dérouler avant la fin mars pour que le choix du parcours « poursuite d'études » soit bonifié dans Parcoursup. Encore une fois, il s'agit de renforcer la logique de tri social et scolaire !

Même s'il recule devant la pression des personnels, le ministre refuse d'acter l'échec du parcours différencié. Le changement d'appellation (parcours personnalisé) et son avancée dans l'année, pour tenter de sauver l'esprit d'une réforme portée par Emmanuel Macron, ne modifient en rien l'objectif de limiter les possibilités de poursuites d'études des élèves. Le ministre renforce leur orientation précoce et fait fi des échanges au sein du Comité de suivi de la voie professionnelle qui convergent vers la nécessité de plus de temps disciplinaires pour les élèves de lycées pros. Cette nouvelle mesure piétine également le travail des enseignant-es, CPE et Psychologues de l'Éducation nationale tout au long de la scolarité des élèves.

Si nos organisations syndicales SNUEP-FSU, SNES-FSU, SNEP-FSU, SUI-FSU et SNUPDEN-FSU se félicitent du rétablissement des examens à partir de la mi-juin, nous dénonçons le maintien du parcours personnalisé qui continue à trier les élèves et contribue au renoncement de la nation pour sa jeunesse la plus fragile.

Avec ce maintien le ministre garde donc le cap politique d'Emmanuel Macron d'assignation territoriale et sociale des élèves et confirme la rupture historique avec la double fonction du lycée professionnel de préparer à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études.

Pour le SNUEP-FSU, le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SUI-FSU et le SNUPDEN-FSU, le Comité de suivi de la voie pro ne peut pas se limiter à quelques ajustements techniques mais doit réellement permettre la prise en compte des attentes des personnels pour construire un lycée professionnel ambitieux avec des enseignements scolaires émancipateurs permettant une élévation du niveau de qualification au service de toute la jeunesse et de l'intérêt général. Cela passe en premier lieu par le rétablissement des heures disciplinaires supprimées par les réformes successives.